

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 24 mars 2025 Par suite d'une convocation en date du 13 mars 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 24 mars 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 08 Votants : 11 Délibération n°D_2025_03_24_28	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Julien Langloys à Mme Anne-Marie Ceccon, Mme Carole Chen à M. Christophe Comé, M. Laurent Esteulle à M. Marc Brunier Absent excusé : M. Jean-Philippe Gecchele Absent : M. Norbert Regard Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » - Vote du budget primitif de l'exercice 2025

En préambule, Monsieur le Maire présente l'exécution du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » de l'exercice 2024 :

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A)	
TOTAL DU BUDGET	158 486.18 €	158 486.18 €	109 399.17 €	A1	109 399.17 €	
Investissement	79 243.09 €	79 243.09 €	-79 243.09 €	A2	- 79 243.09 €	
Fonctionnement	79 243.09 €	79 143.09 €	188 642.26 €	A3	188 642.26 €	

	RESTES A REALISER 2024					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL DES RAR	I + II	0.00 €	III + IV	0.00 €	B1	0.00 €
Investissement	I	0.00 €	III	0.00 €	B2	0.00 €
Fonctionnement	II	0.00 €	IV	0.00 €	B3	0.00 €

			RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
TOTAL	A1 + B1		109 399.17 €	
Investissement	A2 + B2		-79 243.09 €	
Fonctionnement	A3 + B3		188 642.26 €	

Puis, il demande au conseil municipal :

- de se prononcer sur le budget primitif 2025 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » :
Dépenses et recettes de fonctionnement : 267 885.35 €
Dépenses et recettes d'investissement : 158 486.18 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	267 885.35 €	267 885.35 €
Section d'investissement	158 486.18 €	158 486.18 €
TOTAL	426 371.53 €	426 371.53 €

- de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) provisionnées.

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le projet de budget primitif 2025 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

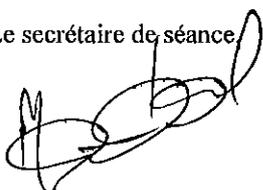
- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget principal arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	267 885.35 €	267 885.35 €
Section d'investissement	158 486.18 €	158 486.18 €
TOTAL	426 371.53 €	426 371.53 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, dans le courant de l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 27 MARS 2025 De sa publication : 26 mars 2025 Et de sa mise en ligne le : 28 MARS 2025	Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le 24 mars 2025 Le Maire   Georges CANICATTI	Le secrétaire de séance  Pierrette BATON MARECHAL
--	--	--



Handwritten signature of Georges CANICATTI